

Nom du produit : GASKET REMOVER PRO  
 Ref.Nr.: BDS002248\_2\_20190313 (FR)  
 Date de création/révision : 13.03.19 Version : 2.0  
 Remplace : BDS002248\_20181115

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**GASKET REMOVER PRO**  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
Touwslagerstraat 1  
9240 Zele  
Belgium  
Tel.: +32(0)52/45.60.11  
Fax.: +32(0)52/45.00.34  
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com




<b>Nom du produit :</b>	GASKET REMOVER PRO	<b>Date de création/révision :</b>	13.03.19 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002248_2_20190313 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002248_20181115

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Aérosol, catégorie 2 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Santé:</b>	Cancérogénicité, catégorie 2 Susceptible de provoquer le cancer . Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2 H316 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Environnement:</b>	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Indicateur du produit:</b>	Contient: dichlorométhane; chlorure de méthylène
<b>Pictogramme(s) de danger:</b>	  
<b>Mention d'avertissement:</b>	Attention
<b>Mention(s) de danger:</b>	H223 : Aérosol inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H351 : Susceptible de provoquer le cancer . H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom du produit : GASKET REMOVER PRO Date de création/révision : 13.03.19 Version : 2.0  
 Ref.Nr.: BDS002248\_2\_20190313 (FR) Remplace : BDS002248\_20181115

P308/313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Règlement (CE) n°  
648/2004 relatif aux  
détergents:

hydrocarbures aromatiques5 - 15 %

hydrocarbures halogénés > 30 %

### 2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
dichlorométhane; chlorure de méthylène	01-2119480404-41	75-09-2	200-838-9	50-75	Carc. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H351,H315,H319,H336	
éthanol; alcool éthylique	01-2119457610-43	64-17-5	200-578-6	5-10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2	H225,H319	B,X,W
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	01-2119485926-20	68512-91-4	270-990-9	5-10	Press. Gas, Flam. Gas 1	H280,H220	K,G
Hydrocarbons, C10, aromatiques,	01-2119463583-34	-	(918-811-1)	5-10	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H336,H304,H411	Q
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	<1	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
butanone; méthyléthylcétone	01-2119457290-43	78-93-3	201-159-0	<1	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	A

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n° 1907/2006

K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

W : Note: substance mentioned on the list of CMR-substances of the Dutch Ministry of Social Affairs and Employment (SZW)

X : SCL (limites de concentration spécifiques) conformément à l'article 10 du règlement CLP n° 1272/2008

(\* Explication des phrases: chapitre 16)



<b>Nom du produit :</b>	GASKET REMOVER PRO	<b>Date de création/révision :</b>	13.03.19 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002248_2_20190313 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002248_20181115

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Consulter un médecin
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
<b>Inhalation :</b>	Air frais, tenir calme et au chaud. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène Pratiquer la respiration artificielle seulement si le sujet ne respire plus Faire appel à un médecin immédiatement
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir Rincer la bouche avec de l'eau (ne pas avaler) En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	Peut entraîner irritation. Concentrations élevées peuvent causer des effets narcotiques. Symptômes: maux de gorge, toux, essoufflement, difficultés respiratoires graves, maux de tête.
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie symptômes : douleurs abdominales, Vertiges, diarrhée, toux, maux de tête
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation. Un contact prolongé avec la peau provoquera un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Chlorure de méthylène est classifié comme carcinogènes Cat.2 En cas d'expositions répétées, des examens médicaux réguliers sont conseillés
---------------------------------	--

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec



<b>Nom du produit :</b>	GASKET REMOVER PRO	<b>Date de création/révision :</b>	13.03.19 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002248_2_20190313 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002248_20181115

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO<sub>2</sub>,HCl  
composants chlorés

## 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées  
Substance se transformant en fumées, porter un appareil de respiration autonome

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Laver le site de déversement avec de l'eau et un détergent

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.



<b>Nom du produit :</b>	GASKET REMOVER PRO	<b>Date de création/révision :</b>	13.03.19 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002248_2_20190313 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002248_20181115

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé

Conserver hors de la portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	100 ppm
		VLE	200 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	50 ppm
		VLE	200 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	960 mg/m3
		VLE	1920 mg/m3
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	353 mg/m3
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	177 mg/m3
		VLE	353 mg/m3
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	590 mg/m3
		VLE	590 mg/m3
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3

Nom du produit : GASKET REMOVER PRO  
 Ref.Nr.: BDS002248\_2\_20190313 (FR)  
 Date de création/révision : 13.03.19 Version : 2.0  
 Remplace : BDS002248\_20181115

dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	178 mg/m3
		VLE	356 mg/m3
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	600 mg/m3
		VLE	900 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate  
 Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit  
 Assurer une ventilation adéquate

**inhalation :** En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.  
 Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)

**la peau et les mains :** Porter des gants  
 La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.

Gants recommandés: (alcool de polyvinyle)

**les yeux :** Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

**Aspect : état physique :** Liquide sous pression.  
**couleur :** Incolore.  
**odeur :** Solvant.  
**pH :** Non applicable.  
**Point/intervalle d'ébullition :** Non connu.  
**Point d'éclair :** Aucun(e)  
**Vitesse d'évaporation :** Non connu.  
**Limites d'explosion : limite supérieure :** Non connu.  
**limite inférieure :** Non connu.  
**Pression de vapeur :** Non connu.  
**Densité relative :** 1.18 g/cm<sup>3</sup> (à 20°C).  
**Hydrosolubilité :** Insoluble dans l'eau  
**Auto-inflammabilité :** > 200 °C  
**Viscosité :** 80 mPa.s (@ 20°C).

### 9.2. Autres informations

**COV = composés organiques volatils** 1180 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité



<b>Nom du produit :</b>	GASKET REMOVER PRO	<b>Date de création/révision :</b>	13.03.19 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002248_2_20190313 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002248_20181115

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO<sub>2</sub>,HCl  
traces de chlore et phosgène

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	Susceptible de provoquer le cancer .
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>toxicité spécifique pour</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas





**Nom du produit :** GASKET REMOVER PRO **Date de création/révision :** 13.03.19 Version : 2.0  
**Ref.Nr.:** BDS002248\_2\_20190313 (FR) **Remplace :** BDS002248\_20181115

**certains organes cibles ?** remplis  
**exposition répétée:**  
**danger par aspiration** compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Informations sur les voies d'exposition probables:

**Inhalation :** Peut entraîner irritation.  
Concentrations élevées peuvent causer des effets narcotiques.  
**Ingestion :** Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie  
**Contact avec la peau :** Irritant pour la peau  
**Contact avec les yeux :** Irritant pour les yeux

#### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	5840 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/l
		LD50 derm.rabit	13900 mg/kg
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg
butanone; méthyléthylcétone Hydrocarbons, C10, aromatiques,	78-93-3 -	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	4688 mg/m3
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Chlorure de méthylène est classifié comme carcinogènes Cat.2

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LC50 poisson	> 100 mg/l
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algues	1000 mg/l
		LC50 poisson	9640 mg/l
		EC50 daphnie	9714 mg/l
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	IC50 algues	> 662 mg/l



Nom du produit : GASKET REMOVER PRO Date de création/révision : 13.03.19 Version : 2.0  
 Ref.Nr.: BDS002248\_2\_20190313 (FR) Remplace : BDS002248\_20181115

		LC50 poisson	193 mg/l
		EC50 daphnie	27 mg/l
Hydrocarbures, C10, aromatiques,	-	IC50 algues	> 10 mg/l
		LC50 poisson	2-5 mg/l
		EC50 daphnie	3-10 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

pas de bioaccumulation prévu

## 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

PRP (potentiel de réchauffement  
planétaire): 7

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AÉROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1  
 Risque subsidiaire: 6.1



<b>Nom du produit :</b>	GASKET REMOVER PRO	<b>Date de création/révision :</b>	13.03.19 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002248_2_20190313 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002248_20181115

ADR/RID - Code de classification:5TF

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage: Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°12: Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après , TABL27, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	602: Dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques, 603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas de renseignements disponibles

**SECTION 16: Autres informations**

\*Explication des mentions de H220 : Gaz extrêmement inflammable.



<b>Nom du produit :</b>	GASKET REMOVER PRO	<b>Date de création/révision :</b>	13.03.19 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002248_2_20190313 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002248_20181115

danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer .  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition  
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)  
COV = composés organiques volatils  
PBT = persistant bioaccumulative toxic  
vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.